

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Le social comme champ virtuel The Social as a Virtual Field Lo social como campo virtual

Didier Le Gall et Marc-Henry Soulet

Numéro 20 (60), automne 1988

Des recompositions du social éclaté

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034107ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034107ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Gall, D. & Soulet, M.-H. (1988). Le social comme champ virtuel. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (20), 23–31. <https://doi.org/10.7202/1034107ar>

Résumé de l'article

La problématique de l'éclatement du social, en posant l'unité comme paradigme, participe d'un effet d'institution qui appelle à la (re)construction du social. Reste à saisir à quoi ce mouvement peut aboutir. Les auteurs, après s'être efforcés de montrer les apories d'une appréhension du social comme objet clos et circonscrit, proposent un déplacement de la perspective. À leurs yeux, le social doit être saisi comme un champ, c'est-à-dire comme un espace d'articulation de logiques plurielles. La forme dans laquelle se condense cette articulation à un moment donné n'est que conjoncturelle et provisoire; elle traduit la nature profonde du social : un réceptacle d'attentions momentanées et d'interrogations diverses émanant de logiques irréductibles et résultant de dynamiques historiques sédimentées, qui néanmoins s'assemblent par des pontages toujours incertains et improbables pour donner matérialité et sens à une préoccupation collective et donc à un enjeu social.

Le social comme champ virtuel

D. Le Gall
M.-H. Soulet

Peut-on fonder en raison le social comme objet de recherche, notamment en précisant ce qui en fait un objet non redondant avec d'autres, sociologiques ou politiques ? Cette question habite aujourd'hui les « chercheurs du social » tant elle conditionne les principes et la légitimité de leur travail de recherche. Et chacun cherche alors, désespérément nous semble-t-il, ce social. Telle n'est pas notre perspective ici. Loin, justement, de se présenter comme une définition du social conçu comme objet spécifique, le présent article vise à livrer les interrogations qui nous habitent, dès lors que nous tentons de délimiter ce sur quoi nous exerçons notre activité de chercheur.

Notre position peut être présentée ainsi : le social ne peut être pensé ni construit comme objet, et la problématique de l'éclatement ne présente pas de validité scientifique dans la mesure où elle présuppose une antériorité quasi mythique que l'on peut

énoncer en ces termes : le social n'a pas toujours été fragmenté. De notre point de vue, le problème est à reconsidérer selon une tout autre perspective. Il ne s'agit pas tant en effet de répondre à une interrogation globale qui s'articule autour de la problématique de l'éclatement du social et revient comme un leitmotiv depuis le début des années quatre-vingt, que de s'attacher à décrypter le sens de cette antienne. Pourquoi une telle interrogation advient-elle à un moment historiquement situé ? Quelle est sa signification ? Nous faisons l'hypothèse qu'elle est le symptôme d'une volonté de poser le social comme un tout circonscrit ; mais cette volonté n'aboutit pas en raison de la nature polymorphe et virtuelle du social. Cette assertion nous conduit à penser que le social ne peut être appréhendé à l'aide d'un cadre qui l'enclôt et le délimite ; il est davantage à concevoir comme un espace de tension entre des logiques so-

ciales, divergentes bien souvent, qui accèdent à la visibilité sous forme d'excroissances consensuellement posées comme problématiques, et ce de manière variable selon les conjonctures.

Les présupposés de l'éclatement

Pourquoi l'éclatement ? Tenter de comprendre pourquoi le social est aujourd'hui conçu, construit et analysé comme éclaté contribue à notre sens à éclairer cette discussion sur la nature du social, objet ou champ.

L'éclatement, dès lors qu'on le pose comme mode de lecture actuel et dominant du social, renvoie à une unité précédemment existante. Il porte en lui, sous-jacente, la figure mystique du plein, d'un social cohérent et circonscrit. L'éclatement, à rebours pourrait-on dire, institue un social ontologique. Certes, celui-ci reste impensé, non interrogé. Mais là n'est pas le problème. Ce qui importe en effet dans une telle pro-

blématisation, c'est de constituer l'unité comme paradigme normal. Cet effet d'institution n'appelle pas tant, d'ailleurs, à entreprendre un roman des origines qu'à reconstruire, par la perte et la nostalgie qui le supportent, l'unité.

Que donne donc à lire cette double problématisation d'une unité perdue et d'un éclatement omniprésent, si ce n'est la nécessité, ou la volonté, de produire le social comme à nouveau entier, réuni, coïncidant avec sa nature originelle. L'aspect médiatique de l'éclatement permet en quelque sorte de rassembler des analyses ou des problématisations éloignées les unes des autres, pour ne pas dire étrangères les unes aux autres. Ce pouvoir fédératif est ce qui fait sa force annonciatrice. Constaté la multiplicité des modes de lecture du social et de ses modes d'intervention, c'est immanquablement les mettre en scène et induire, pour ne pas dire appeler, leur confrontation au sein d'un même espace. L'éclatement devient ainsi le support d'un débat en profondeur sur la nature intrinsèque du social. En d'autres termes, il crée une convergence d'intérêts, sur une base de divergence des préoccupations, et participe, paradoxalement, à une réunion au sein d'un espace commun, soit-il purement utopique, complètement fictif ou entièrement fabriqué. De là à

penser que l'unité perdue est retrouvée, il n'y a qu'un pas... ou qu'une volonté.

Ce qui se profile ainsi en filigrane, c'est la nostalgie à la fois d'une cohérence mythique et d'une unité à (re)construire. Par delà l'éclatement, l'unité est visée comme projet.

Mais avant de spécifier ce que pourrait recouvrir ce tout, il faut aborder une question préalable que nous suggère l'hypothèse avancée : quelles sont les conditions de production de cette volonté de constituer le social comme domaine spécifique ? De notre lecture de l'éclatement émerge donc l'idée d'un projet de retrouver une unité perdue. Mais à y regarder de plus près, la référence au mythe de l'unicité révèle tout d'abord une difficulté, un désarroi : celui d'appréhender une diversité structurante et, ensuite, l'idée d'un mouvement. D'une étape où le sens s'imposait de lui-même, nous serions passés à une autre où nous le recherchons. C'est cette quête que nous lisons « en creux » comme volonté collective de poser le social comme totalité spécifique.

Nous n'avons pas la prétention de présenter un inventaire complet des facteurs susceptibles de participer à l'avènement d'une telle volonté, qui correspond selon nous à un besoin. Il s'agit cependant, du moins nous le supposons en parlant d'inventaire, d'un ensemble d'éléments qui, conjoncturellement, s'agrègent ou se potentialisent en raison d'un contexte particulier auquel, bien entendu, le contexte global de crise économique n'est pas étranger. Les problèmes sociaux se multiplient et les modalités d'intervention pour les résorber s'avèrent de plus en plus problématiques. Mais nous n'en sommes pas, si l'on peut dire, à notre « première crise ». Alors pourquoi assistons-nous à l'é-

mergence de cette volonté aujourd'hui ? Cela tient, nous semble-t-il, à la conjonction d'au moins deux évolutions majeures : celle du milieu professionnel et celle des sciences sociales.

Ces évolutions aboutissent à une sorte de malaise qui se traduit, à terme, par une lutte visant à se faire reconnaître et à faire reconnaître. Au sein du secteur social, en effet, est grand le sentiment de l'incohérence et de l'incertitude de tout projet d'intervention, et donc du morcellement et du fractionnement du travail de la société sur elle-même, en raison notamment des réductions budgétaires, ou plutôt du déplacement des financements publics au sein même du secteur, et de l'appel à des formes dites « naturelles », à tout le moins bénévoles et caritatives, de solidarité. Face à cette évolution, la professionnalisation est de nouveau avancée comme incontournable, mais le doute demeure quant à l'identité professionnelle des intervenants sociaux. La tâche à accomplir, qui s'effectue un peu sur le mode du mythe de Sisyphe — puisqu'on n'entrevoit pas d'autres modalités d'intervention —, génère aussi un sentiment de lassitude, voire d'exaspération. Celui-ci contribue à nourrir une quête de sens qui se traduit par une demande de qualification, voire par la nécessité de faire de la recherche. Cette démarche vers les sciences sociales n'est pas neutre. Elle peut certes favoriser la compréhension de certains problèmes auxquels les praticiens sont confrontés, et ainsi permettre de redéfinir la forme de leur intervention, mais elle a aussi pour but de visibiliser leur action, et donc de légitimer leur rôle.

Dans le courant des années soixante-dix, le secteur des sciences sociales a connu, lui aussi, un ensemble de mutations

que nous avons déjà tenté de mettre en relief (Le Gall et Martin, 1986). Celles-ci ont été l'occasion d'ébranler les certitudes acquises et d'ouvrir, voire de promouvoir de nouvelles perspectives. On peut ainsi recenser :

— L'épuisement des grandes théories. En effet, bon nombre de grandes constructions théoriques issues d'utopies créatrices et mues par l'idéologie du progrès se sont heurtées à la réalité des faits. Et cela à un point tel que ces modèles explicatifs sont apparus comme des constructions théoriques « forçant » la réalité sociale au lieu de la restituer.

— L'aporie du « quantophrénisme ». Les approches scientistes et quantitatives ont perdu de leur superbe quand une réflexion critique sur les conditions de production de la « scientificité » est venue montrer, d'une part, que l'outil ne garantissait pas l'objectivité, notamment parce que les catégories pré-formées sont elles-mêmes des constructions sociales et, de l'autre, que l'appréhension des phénomènes sociaux par l'entremise d'une rationalité purement formelle constituait un mode d'accès à la connaissance parmi d'autres possibles. La « quantophrénie » est alors apparue comme une idéologie qui, à un moment donné, a traversé les sciences sociales. Avec la fin de l'hégémonie des approches scientistes, on redécouvre les approches plus impliquées, considérées hier encore comme illégitimes.

— La fin de l'académisme. Alors même que l'analyse des phénomènes sociaux nous montrait la nécessité d'effectuer des approches pluridisciplinaires — chaque discipline ne pouvant « dire tout » sur un objet —, nous avons assisté à un repli des disciplines sur elles-mêmes, et parfois même, au sein des disciplines, à

la création de champs spécialisés.

Cette évolution, qui « a facilité l'émergence et le développement de nouveaux champs d'investigation "transdisciplinaires", mais surtout un renouveau épistémologique » (Le Gall et Martin, 1986 : 13 ; voir aussi Soulet, 1987a), s'est réalisée aussi à une époque où bon nombre d'aspirants chercheurs n'ont pu, en raison de la raréfaction des postes, accéder à un statut auquel ils pouvaient légitimement prétendre. Dans l'attente d'une éventuelle intégration, ces « exclus » de la recherche se sont investis dans des champs illégitimes pour acquérir une légitimité institutionnelle que la seule certification d'une compétence ne donnait plus systématiquement. Ils se sont alors engagés dans le domaine de la recherche contractuelle, qui présentait à la fois l'avantage de les faire vivre et de prouver leur compétence, mais aussi d'expérimenter d'autres façons de faire de la recherche, et d'en montrer l'intérêt¹. Le secteur social, lui-même traversé par une quête de sens et une demande de visibilisation-qualification, est alors devenu un de leurs domaines d'investigation privilégiés. Mais pour que cette oeuvre prenne tout son sens, il importait que le social pût être délimité, totalisé, unifié.



Un objet impossible

Dans cette optique, on le comprend aisément, amorcer une réflexion sur l'éclatement du social, c'est d'emblée se confronter à la question de la nature du social. En renvoyant à une unification antérieure et en appelant à la réunion autour d'un objet brisé, la problématique de l'éclatement contraint inéluctablement à un effort de définition.

La question de la délimitation comme de la légitimité du social n'est pourtant pas simple. Objet convoité mais objet équivoque, serait-on tenté de dire, objet des sciences sociales englobant l'ensemble des pratiques et des rapports sociaux ou support d'interventions politiques et des activités professionnelles des travailleurs sociaux, le social donne lieu à tant de définitions qu'il en devient insaisissable. Notion à géométrie variable, le social est tantôt qualifié par défaut, comme reste, tantôt qualifié par impérialisme, comme totalité de l'activité sociale. Du social réparateur, à l'interface du politique et de l'économique, à l'incessante question du lien social, l'espace est immense. Ce ne sont pourtant pas les tentatives de définition qui font défaut. De son invention à son ascension, de sa production à son pouvoir, de « son » travail à son analyse, de sa vitalité à sa vacuité, de sa gestion à son déclin, de son indécidabilité à sa

26

vanité, le social est l'objet de tentatives multiples de qualification. Toutes sortes d'analyses et de représentations peuvent s'y inscrire. Apparaît, en fait, l'impossibilité de le circonscrire de manière univoque.

Une telle plasticité ne peut manquer de soulever quelques questions importantes qui conduisent à s'interroger sur le bien-fondé de saisir le social comme objet délimitable, que ce soit en référence à une quelconque unité antérieure ou en référence à un projet épistémologico-politique de le (re)construire².

Que recouvrirait cet objet que serait le social ? En quoi se dégagerait-il de l'objet mère des sciences sociales et en quoi se différencierait-il du domaine circonscrit par les politiques sociales et les formes d'intervention professionnalisées qui en découlent ? S'il peut y avoir quelque sens à penser le social comme objet, il convient au minimum, à notre avis, de prendre en considération trois modalités d'institution du social : le droit républicain, la bienfaisance et le mouvement mutualiste, ainsi que trois types de lecture du social : le social sociologique originel, le social des politiques sociales et le social quotidiennement éprouvé, sachant bien sûr que ces modalités constitutives et ces lectures sont elles-mêmes mouvantes et qu'elles peuvent se recouvrir et

se recomposer. La question est dès lors celle de la nature de ce qui résulte de la mise en rapport de ces modalités et lectures. Il ne nous semble pas, justement, qu'elle soit à concevoir comme un reste de l'appréhension, comme un objet vierge et autonome doté d'une entité propre, mais bien davantage comme un espace sécant résultant d'une pluralité de logiques, qu'il traduit en même temps.

On comprend alors pourquoi le social ne peut être aisément saisi comme objet et pourquoi, de toute façon, une telle manière de l'envisager est peu fructueuse. Quatre points nous paraissent résumer les limites indépassables d'une telle perspective ; ils illustrent les butoirs sur lesquels achoppe l'appréhension du social comme objet circonscrit et durable, quelle que soit la manière dont on le délimite.

— Le fait même que le social ne puisse se définir qu'en référence à des modalités constitutives et en appui sur des lectures hétérogènes, quand elles ne sont pas opposées, conduit à s'inquiéter de la cohérence de son usage. Si l'on est habité par une quête d'unité fixe, passée ou future, si donc l'on se refuse à considérer que le social ne peut, de manière constitutive, que matérialiser des formes d'articulation toujours quasi stationnaires, ne court-on pas le risque de voir de perpétuels glissements d'un registre à un autre, de passer d'une acception à une autre sans que ce déplacement de sens soit perceptible ?

— La dépendance du social par rapport aux problèmes sociaux et aux modes de définition politique de ceux-ci complexifie considérablement sa saisie comme objet. La préfabrication du social présente en effet un encombrement pour une telle analyse dans la mesure où elle

contraint toujours, peu ou prou, à penser le social par rapport à la demande sociale. Ne faut-il pas, en conséquence, partir de ce constat et considérer qu'elle participe de la spécificité du social ? Mais, dès lors, il ne semble pas fructueux de lui chercher une pertinence scientifique au-delà de cette existence socio-politique, ni même judicieux de poser qu'il est possible de le construire comme objet clos et stable, quand il est justement soumis aux aléas de stratégies politiques et de visées idéologiques parce que support central de régulation des rapports sociaux et des formes d'organisation de la société. Puisqu'il n'échappe pas à la contingence, pas plus qu'à la pression, il ne peut être que compromis local, partiel et provisoire. De ce fait, il ne donne aucunement matière à une totalisation qui serait celle que présuppose tout objet de recherche.

— Le social, en raison justement de sa constitution à la croisée de logiques multiples irréductibles et de sa dépendance à l'égard des définitions politiques des modes de traitement social des problèmes sociaux, ne semble pas exister au-delà des discours qui lui donnent visibilité. A-t-il une quelconque réalité intrinsèque en somme ? Il ne se rend en fait visible qu'à des moments et dans des espaces particuliers. Et si l'on admet le fait que, par delà ces configurations singulières, le social demeure invisible, et donc n'est saisissable que par l'entremise des discours qui l'instituent, cela revient à dire que le social est un objet factice, illusoire et non accessible en soi et par soi. Dès lors, encore une fois, ne convient-il pas de repartir de ce qui fait achopper son objectalité et de considérer que ce qui le spécifie, et seulement cela, réside justement dans ces condensations singulières, momenta-

nées et locales, dont il importe alors de comprendre la genèse et de mettre au jour la configuration d'éléments politiques, scientifiques, idéologiques et pratiques qui les permet.

En conséquence, le social comme objet nous semble ne pouvoir être qu'une arlésienne des sciences sociales, un objet qui les anime mais qu'elles ne rencontrent jamais. Le social n'existe en fait que virtuellement, et ce en raison de deux facteurs au moins. Tout d'abord, lorsqu'il y a une condensation singulière socialement visualisable, cette opération s'effectue toujours sur la base d'une mise à l'écart d'autres configurations potentiellement permises par cette convergence initiale de logiques irréductibles. Ensuite, le social ne se manifeste que sous forme de tensions et de déséquilibres potentiels, appréhendables parce que construits. Aussi ne peut-il prendre matérialité que dans une mise en forme problématique de ces interactions et exister que dans le processus mi-politique et mi-scientifique qui le constitue, ce qui ruine l'envie ou l'effort de vouloir le sommer ou le circonscrire en son entier. Si, donc, l'on admet que le social est une articulation, il perd toute matérialité objectale, il épuise sa possibilité d'être appréhendé comme forme circonscrite durable. La qualité d'objet n'est plus ce qui le caractérise ; il faut au contraire partir du fait qu'il réunit en une forme concrétisée éphémère une combinaison particulière de logiques plurielles, qui, demain, en raison d'une modification de l'équilibre entre ces logiques en tension, pourra prendre et prendra une autre configuration.

De cela, il faut conclure que la condensation dans laquelle se matérialise le social à un moment donné n'est que conjoncturelle et provisoire ; elle traduit en fait la

nature profonde du social : un réceptacle d'attentions momentanées et d'interrogations diverses émanant de logiques irréductibles entre elles, qui néanmoins s'assemblent par des pontages toujours incertains et improbables pour donner forme et sens à une préoccupation collective et donc à un enjeu social.



Le social comme champ virtuel

Les tentatives de poser le social comme objet nous menant à une impasse, nous proposons donc de changer radicalement de perspective. Déplacement qui nous suggère alors la question suivante : l'ensemble des sciences sociales qui prennent pour objet d'investigation ce « magma » interactif que représentent cette part de la vie sociale que l'on « travaille », les politiques et interventions sociales destinées à modifier un phénomène et la diversité des logiques qui animent les populations potentiellement bénéficiaires de ces mesures, ainsi que celles des divers intervenants (institutions et agents) ne constituent-elles pas et ne délimitent-elles pas un champ qui aurait, du fait même de la posture de ceux qui y exercent leur métier de chercheur, du rapport qu'ils entretiennent avec leurs objets d'analyse et du fait de la nature particulière de ces derniers, sa propre spécificité³ ?

Pour tenter d'explicitier cette spécificité du social conçu comme champ, ne convient-il pas de retourner à la notion de phénomène social ? Il n'existe de phénomène social plus ou moins clairement repérable, c'est-à-dire susceptible d'être symbolisé et donc construit, que lorsqu'il y a « tension ». Bon nombre d'objets potentiels d'analyse s'offrent ainsi aux sciences sociales. D'autres en revanche « naissent », nous semble-t-il, d'une « fracture » et non plus d'une simple tension. La société est alors amenée à s'interroger sur leur signification et leur évolution. Dans cette perspective, nous pouvons distinguer deux ordres de phénomènes sociaux : ceux dont l'existence et l'évolution n'« ébranlent » pas fondamentalement le « vivre-ensemble » à un moment historiquement situé (la diminution des pratiques religieuses, par exemple) et ceux dont la manifestation et le développement, parfois rapides, contribuent à « dérégler » l'ordre social (la toxicomanie chez les jeunes, par exemple). Dans ce second cas, le phénomène social devient problème social. Problème qui conduit la société à se poser à elle-même, et pour elle-même, des questions.

En résumé, un phénomène n'appartient au registre des *questions sociales* que s'il est symbolisé, dans une société donnée et à un moment précis de son développement, comme *problème social*, et donc nécessite qu'il y ait intervention, quelle qu'en soit la forme.

La notion générique de « traitement social » est consubstantielle à celle de « question sociale ». Ce constat nous conduit à entrevoir différemment les phénomènes sociaux qui interpellent la société. Devenus problèmes sociaux, ils ne peuvent être, si l'on peut dire, appréhendés pour

« eux-mêmes ». Les modalités de résolution, ou du moins de résorption, du problème, engagent d'autres aspects, dimensions ou niveaux qui nous contraignent à nous départir d'une vision limitée au seul problème posé. En un mot, ce qui relève des questions sociales met en jeu de manière concrète ce que couramment nous rejetons dans le flou de la formule « l'intervention de la société sur elle-même ». Intervention qui met en scène de multiples logiques.

Dans cette optique, le social n'est autre que ce « magma complexe, informe et en constante interaction » qui se situe dans le sillage de ce qui émerge à un moment donné comme question sociale. Le politique participe de la définition sociale du problème. L'économique délimite l'éventail des modes de traitement envisageables. Les divers groupes sociaux, par leurs propres systèmes de valeurs, fonctionnent comme « groupes de pression », accélérant ou non la mise en place du traitement. Et derrière ces systèmes de représentations, qui ne sont pas neutres, se profilent des institutions, des organisations, voire des lobbies, qui s'affrontent sur le « marché » du social : rapports de pouvoir et systèmes d'intérêts, bien que peu visibles, structurent ce qui est marqué du sceau de l'humanisme et du désintérêt. De la même façon, les

intervenants sociaux, en raison de leur position dans les rapports de classes et des problèmes d'identité professionnelle qu'ils connaissent actuellement, interviennent inéluctablement sur les modalités de mise en oeuvre concrète de l'intervention. Enfin, s'agrègent à ces différentes logiques celles des usagers, qui ne sont d'ailleurs pas toujours homogènes.

L'intervention de la société sur elle-même mobilise un ensemble d'institutions et d'acteurs situés à divers niveaux de l'échelle sociale. Elle réactive aussi les positions des groupes sociaux parce que, non seulement elle engage la société tout entière, mais elle contribue aussi à définir, sans que cela soit toujours clairement visible, ce vers quoi une société tend. Tout phénomène social émergeant au titre des questions sociales constitue donc virtuellement un enjeu de société. Et celui-ci est d'autant plus visible que le phénomène et son traitement touchent ce qui relève de l'éthique et éventuellement du domaine du privé. Dans ce cas, il sollicite les systèmes de valeurs en place et, par suite, provoque souvent des débats et des prises de positions « tranchées ». L'ensemble de ces rapports de force et de ces différentes logiques qui naissent et se constituent autour des questions sociales et des modes d'intervention qu'il convient de mettre en oeuvre pour les résoudre contribue selon nous à définir un champ. Champ qui regroupe une multitude d'objets potentiels, qui ne peuvent être construits sans que soit prise en compte leur inscription au sein de celui-ci.

Les objets du champ social ont une particularité. Ils ne peuvent être appréhendés et spécifiés uniquement par la « nature » du phénomène devenu problème social, du fait même de l'enjeu

que celui-ci représente. Ils ont en commun de relever du domaine des régulations sociales et de présenter, sinon un caractère d'urgence, du moins un aspect contingent : en un mot, ils apparaissent comme objets momentanément incontournables, enchaînés dans un faisceau d'interactions qui contribuent à les définir.

La délinquance, la toxicomanie, le sida, l'insertion sociale des jeunes, le chômage de longue durée, etc. ressortissent à ce champ. D'autres objets encore, désormais moins marqués par leur aspect problématique, se sont posés à un moment donné comme problème social. Ainsi est-ce le cas par exemple des « familles monoparentales » que nous avons eu l'occasion d'étudier (Le Gall et Martin, 1987b). Nous avons pu illustrer le caractère contingent du phénomène et l'enjeu qu'il constituait en analysant la manière dont le phénomène a été posé comme problème social et en étudiant les débats qui ont précédé, puis accompagné, les mesures adoptées en faveur de ces familles. Et si celles-ci sont moins d'actualité aujourd'hui dans le champ social, c'est bien entendu en raison du traitement social mis en place, mais aussi parce que les débats qu'elles ont suscités ont contribué à modifier les représentations. Nous étions bien là au coeur d'un problème de régulation sociale (Le Gall et Martin, 1987a), qui dépassait largement le problème de la précarisation et de l'appauvrissement de ces foyers. Une raison à cela : la construction du phénomène en tant que problème social et les modes d'intervention mis en place pour le résorber mettaient en cause un point plus global et éminemment plus sensible parce qu'idéologique : la définition sociale de la famille. Inscrire les fa-

milles monoparentales au registre des questions sociales, c'était reconnaître que le terme « famille » ne s'écrit plus uniquement au singulier. On mesure alors l'enjeu. De l'appauvrissement des foyers monoparentaux, on passe à un débat d'ordre idéologico-éthique, qui conduira les plus opposés à la prise en charge de ces familles à avancer l'idée selon laquelle ces mesures ne peuvent qu'accroître leur nombre, et donc aggraver le problème lui-même. Nous n'étions plus dans le registre classique de la sociologie de la famille, mais dans celui d'une « sociologie de la régulation sociale des problèmes sociaux » ou, si l'on veut, dans ce qu'on peut appeler une « sociologie du social ».

Suite à ces quelques lignes, nous pourrions en rester là et proposer la définition suivante : le champ du social s'inscrit dans le sillage des questions sociales et est structuré par l'ensemble des rapports de force et d'intérêts qui contribuent à définir les problèmes et à rendre opérationnel leur traitement. Quant au « social » en question, il ne serait autre que la condensation des divers problèmes sociaux qui « agitent » la société à un moment donné de son évolution.

Cette définition du champ, si elle semble satisfaisante, reste néanmoins partielle. Elle nie en effet à ce champ sa dimension historique, autrement dit ne lui reconnaît aucune « épaisseur historique ». S'en tenir à cette définition, ce serait donc poser que le champ du social n'a pas eu de réalité avant qu'émerge la volonté de l'objectiver en tant que domaine spécifique. Il est donc nécessaire d'aller au-delà. Pour ce faire, il convient de ne pas confondre modalités historiques de constitution du champ et conditions historiques d'émergence d'une volonté collective vi-

sant à le constituer comme tel. Dans un cas il s'agit de tenter de repérer de quoi il est né et comment il a évolué au fil de l'histoire, dans l'autre d'analyser les raisons qui sont au principe de l'avènement d'une stratégie quasi politique.

Poser le social comme un champ revient alors à le considérer comme un état de forces en tension à un moment donné, qui résulterait de dynamiques historiques sédimentées. En revanche, ce qui forme la spécificité du social comme champ réside dans le fait qu'il demeure toujours virtuel, car ne se traduisant jamais concrètement dans son étendue. Il ne donne en effet à voir que des condensations ponctuelles et locales. Il ne se manifeste que dans des excroissances conjoncturelles, bien souvent réactivations de logiques antérieures mal stabilisées, et que dans des nécessités de traitement social.

Le social n'existe donc originellement qu'éclaté, que comme résultante d'intérêts divergents qui s'entrecroisent, se recouvrent ou se combinent. L'histoire récente nous montre explicitement combien la constitution et le renouvellement des problématiques d'appréhension du social comme des modes d'intervention en ce domaine relèvent du champ administratif autant que du champ scientifique, du champ politique autant que du champ professionnel. L'exemple des personnes âgées, passant de la vieillesse au Troisième Âge pour parvenir aujourd'hui au Nouvel Âge (voir Gaullier, 1988), avec la modification en corollaire de tout un ensemble de problématiques scientifiques, de perspectives politiques de régulation des rapports entre les âges, de formes de traitement social des problèmes sociaux liés à l'âge et des modalités d'intervention, d'animation et de développement de

solidarités en direction des personnes âgées, est là pour l'illustrer, si nécessaire. De même, une perspective historique qui se donnerait pour objectif de retracer la généalogie du champ social soulignerait combien celui-ci est à la croisée de logiques diversifiées irréductibles a priori, non sommales et non complémentaires, celle de l'assurance, celle de l'assistance et celle du mutualisme, comme d'idéologies hétérogènes aux alliances variées et changeantes. La constitution des politiques publiques de lutte contre la pauvreté en France au XIX^e siècle montre clairement cet enchevêtrement. Le paysage intellectuel et le dispositif politique qui se sont dessinés à la fin de ce siècle reposent sur des confusions entre des représentations qui ont fait du paupérisme un des problèmes majeurs de la première moitié du XIX^e siècle et de la lutte contre ce problème un des objectifs politiques principaux. Seuls des alliances entrecroisées et des modelages interactifs des conceptions idéologiques de l'assistance ont pu autoriser l'émergence de politiques publiques dans ce domaine ⁴.

Ce bref détour par les modalités historiques de constitution du champ nous conduit à préciser notre définition initiale. Le social correspond à la condensation des divers problèmes sociaux passés et actuels qui agitent ou ont agité la société à un moment de son développement. Poser cela, c'est restituer au champ social sa dimension historique. Précision capitale quand on sait, tout d'abord, que les problèmes sociaux d'aujourd'hui sont appréhendés en référence à l'histoire du champ, c'est-à-dire en regard des droits et institutions déjà en place et, ensuite, que certains problèmes sociaux — on l'oublie trop souvent — proviennent d'une absence de « modernisation » ou

d'« adaptation » des modes de traitement passés au contexte socio-économique actuel. D'ailleurs, les mesures prises sont parfois si bien intégrées au système social global qu'elles n'apparaissent plus comme des réponses à des problèmes sociaux passés. En devenant de véritables institutions, elles occultent leur fonction originelle, mais aussi actuelle, sauf quand le contexte socio-économique nécessite un ajustement du dispositif. Ainsi est-ce le cas par exemple de la sécurité sociale en France.

Au tournant des années quatre-vingt émerge ainsi une collusion entre le malaise des intervenants sociaux et la quête de légitimité de certains chercheurs, qui se traduit notamment par la montée de la thématique de l'écclatement du social. Ce besoin commun de reconnaissance (être reconnu et faire reconnaître ce que l'on fait) qui naît à l'endroit du social participe selon nous de ce que nous désignons et repérons comme volonté de poser le social comme domaine spécifique. Cette volonté correspond véritablement à un besoin. Mais celui-ci s'énoncera comme tel lorsque sera définitivement abandonnée l'idée que cette diversité structurante qu'est le social puisse être un objet. Il parviendra à s'imposer quand chacun aura la claire conscience que le traitement so-

cial des questions sociales constitue un champ caractérisé par des enjeux de problématisation, de négociation et de consensus. Autrement dit, l'existence, même virtuelle, du champ social est étroitement liée à la manière dont est symbolisé ce qui est en amont et en aval des questions sociales. Il faut pour cela qu'advienne, à notre sens, l'idée selon laquelle ce qui se situe dans le sillage des questions sociales est principalement affaire de régulation sociale.

Didier Le Gall

Marc-Henry Soulet

Centre de recherche sur le travail
social

Université de Caen

Notes

- 1 Voir l'analyse des pratiques de recherche sur le social que nous avons récemment effectuée (Soulet, 1987b).
- 2 Voir à cet égard le débat lancé par la revue *Écart*, sur la « recherche sociale » et la particularité de son objet (no 3, mars 1987, « Recherche sociale, désespérément, ou les tendances de la structuration de la recherche dans le domaine social »).
- 3 D'autres chercheurs du social ont déjà posé l'intérêt d'une définition du social comme champ. Voir notamment Chauvière, 1985a et 1985b, et Chauvière et autres, 1987.
- 4 Voir l'excellent article de D. Renard (1986) sur cette question, en particulier le passage suivant (p. 19) : « La distance conceptuelle entre ces philosophies sociales est à la source de nombreuses équivoques, mais aussi de possibilités d'entente variées. Lorsque Thiers, libéral, explique que l'assistance est une affaire individuelle, les traditionalistes comme les républicains s'y opposent. Lorsque les libéraux, défendant toujours ce même point de vue, se déclarent partisans de l'exercice de la bienfaisance privée, et notamment de celle de l'Église, plutôt que de l'assistance publique de l'État, les traditionalistes sont cette fois à leurs côtés ; mais pour eux la bienfaisance de l'Église n'est pas privée au sens où l'entendent les libéraux. Et lorsque les républicains se déclarent partisans d'une intervention publique en matière de lutte contre le paupérisme, les traditionalistes acquiescent ; mais pour eux l'intervention de l'État n'est pas la seule souhaitable. »

Bibliographie

- CHAUVIÈRE, M. 1985a. « Essai de décomposition du travail social », dans F. BAILLEAU, N. LEFAUCHEUR et V. PEYRE. *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, Éditions ouvrières : 160-174.
- CHAUVIÈRE, M. 1985b. « Le social, un champ légitime de recherche », *Connexions*, Paris, Éditions EPI, no 46, « Recherches sur le travail social » : 9-26.
- CHAUVIÈRE, M., J.-N. CHOPPART et C. MARTIN (dir.). 1987. *Recherche urbaine et recherche sur le social. Pour une généalogie des champs, des chercheurs et des objets*. MIRE/Plan urbain, GRASS/CNRS, CRTS de l'Université de Caen et LERS de l'Institut régional des travailleurs sociaux de Haute-Normandie, mars, 65 pages.
- GAULLIER, X. 1988. *La Deuxième Carrière. Âges, emplois, retraite*. Paris, Seuil.
- LE GALL, D. et C. MARTIN. 1986. « Crise et conversion dans le champ du savoir », *Revue internationale d'action communautaire*, Montréal, Éditions Saint-Martin, no 15/55, printemps, « Savoirs en crise » : 9-18.
- LE GALL, D. et C. MARTIN. 1987a. « La complexité des régulations sociales appliquées à la famille : l'exemple des foyers monoparentaux », *Annales de Vaucresson*, no 27, « Familles, interventions et politiques. Nouvelles régulations ? » : 175-190.
- LE GALL, D. et C. MARTIN. 1987b. *Les Familles monoparentales. Évolution et traitement social*, préface de J. COMMAILLE. Paris, Éditions ESF, 119 pages.
- RENARD, D. 1986. « L'assistance en France au 19^e siècle : logiques de l'intervention publique », *Revue internationale d'action communautaire*, no 16/56, « La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur » : 9-25.
- SOULET, M.-H. 1987a. « La recherche qualitative ou la fin des certitudes », dans J.-P. DESLAURIERS (dir.). 1987. *Les Méthodes de la recherche qualitative*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 8-22.
- SOULET, M.-H. 1987b. *La Recherche sociale en miettes. Analyse des espaces de discrimination des pratiques de recherche*. Paris, Éditions du CTNERHI, 190 pages.